

Jeudi 3 novembre dans la nuit

Chers amis.

Grosse déception tout à l'heure à Mer. Le conseil communautaire a voté la « Poursuite de l'étude d'implantation d'une ZDE aux Monts Bouillons\* » par 14 voix pour, 11 voix contre et 1 abstention.

Par contre, nous pouvons nous réjouir de la décision d'abandonner la ZDE des Véneaux\*. Cette décision du bureau de la CCBL n'a pas été mise au vote, elle a été présentée au conseil comme acquise (on peut s'étonner de cette pratique quelque peu méprisante pour les conseillers présents).

*\*Les Monts Bouillons se trouvent sur les communes de La Chapelle et de Villexanton, entre Mer et Talcy, autour des hameaux de Villaugon, Morvilliers et jusqu'à l'autoroute.*

*\*Les Véneaux se trouvent sur les communes de Maves, La Chapelle et Mulsans, au nord-est de la CCBL.*

Nous étions une vingtaine à la mairie autour de notre présidente, Marie-Christine Henriët. Merci à tous ceux qui ont pu se déplacer !

Je me permets de vous faire part de mes réflexions à chaud : nous avons perdu une bataille, mais nous n'avons pas perdu la guerre.

## La bataille

1 - Elle n'a pas vraiment eu lieu. L'ambiance, très lourde, n'était pas favorable à un véritable débat. Celui-ci a été expédié en 20 minutes. Les interventions courageuses de Bertrand Pommier (Cour-sur-Loire), de Raphaël Pilleboue (Suèvres), de Serge Bourgoïn (Talcy) n'ont pas réussi à convaincre une assemblée qui a l'habitude de voter comme le président et qui, visiblement, ne connaissait pas les enjeux de la question.

2 – Heureusement le vote à bulletins secrets a bien eu lieu, réclamé par le maire d'Avaray (Jean-François Mézille) et le maire de Talcy (Serge Bourgoïn). C'est une pratique exceptionnelle dans cette assemblée qui suit habituellement les propositions du président, pour ne pas dire les décisions préparées à l'avance par son cabinet.

3 – Janick Gerberon (Mulsans), porteur du projet, avait bien préparé la manœuvre. En effet, il a présenté le vote comme une décision à prendre sur « la poursuite de l'étude concernant la ZDE ». Chacun sait, qu'il s'agissait, en fait, d'un vote « pour » ou « contre » la demande de création d'une ZDE.

Il sera important de voir en quels termes la délibération sera rédigée. Si le libellé mentionne autre chose que « Poursuite de l'étude » (ou quelque chose comme ça), il y aura matière à contester au moment de l'adoption du procès-verbal lors de la prochaine réunion du conseil. Il faudra également suivre le dossier pour savoir si le président de la CCBL demandera ou non la création d'une ZDE en s'appuyant sur ce vote, auquel cas, il outrepasserait ses prérogatives.

4 – Dans sa présentation, Gerberon a signalé qu'il n'y avait que la commune de La Chapelle-Saint-Martin à demander la ZDE. Villexanton n'a pas été mentionné. En effet, le conseil de Villexanton ne s'est pas prononcé formellement sur le sujet. Voilà un argument fort qui aurait pu être exploité. En fait, il n'y a qu'une seule commune qui est demandeuse ! Tout autour, les communes ont voté contre ou ne se sont pas prononcées.

Une seule commune peut-elle imposer à ses voisins un projet de ce type, gigantesque, qui les spolie toutes ?

5 – Dommage que les trois pétitions n'aient pas été évoquées.

À croire que l'expression directe des citoyens ne compte pas. Les élus auraient-ils donc carte blanche dès qu'ils sont élus ? N'ont-ils aucun compte à rendre ou d'avis à demander à la population ?

6 – Plusieurs arguments ont été mis en avant par nos amis : les éoliennes ont un rendement médiocre, le démantèlement pose problème, la zone prévue pour la ZDE est une zone sensible (château de Talcy, la Loire patrimoine de l'Unesco). Autant d'interventions qui étaient les bienvenues !

En face, à part Gerberon, personne n'intervenait. Ceux qui ont voté pour le projet n'ignorent certainement pas tous les arguments que nous mettons en avant. Citons, par exemple, les nuisances aux riverains, la dévalorisation immobilière, les conséquences désastreuses sur le tourisme, le mépris du petit patrimoine (églises de Villexanton, de Mulsans, du Villiers, Suèvres, Cour, le chemin des lavoirs), les incidences sur les oiseaux, la négation de la zone Natura 2000, l'inefficacité écologique.

7 – Personne n'a parlé « fric », c'était pourtant au cœur du problème. Combien touche un propriétaire ? Un exploitant ? Une commune ? La CCBL ?

Il aurait été intéressant d'entendre Étienne Leroux, maire de Villexanton, annoncer qu'il a réussi son marchandage et reçu un modèle de convention de la part de VSB pour une redevance annuelle de 23 400 € au lieu de 2 000 € pour la seule éolienne prévue sur sa commune. Il aurait été intéressant d'entendre la réaction de Gilbert Le Moigne, 1<sup>er</sup> adjoint de La Chapelle Saint Martin, qui ne recevra que 28 000 € pour 10 éoliennes soit dix fois moins en proportion !

8 – Quant à Bernard Clément, maire de Muides, commune peu concernée sur l'autre rive de la Loire, il a déclaré s'en remettre à la décision **favorable** du bureau de la CCBL. C'est pourtant lui qui a en charge le dossier du tourisme sur la CCBL. Il s'est présenté comme porteur du projet « La route de la rose » entre Mer et Talcy. Avec une route bordée à l'ouest par 11 éoliennes de 100 mètres de haut (dans un premier temps), puis d'autres encore avec une ZDE (dans un second temps) , je l'invite à réfléchir comment accrocher ses rosiers à l'extrémité des pales pour mieux séduire les touristes et les inviter à se rendre à Talcy.

## La guerre

1 – Notre défaite est honorable : 14 pour et 11 contre. Nous aurions pu gagner. Il manquait 3 voix, celles d'amis empêchés ou démissionnaires (Dominique Auvray par exemple). Un seul pouvoir a été utilisé (Jean-Pierre Houssin), alors que nous aurions pu en solliciter davantage. Nous perdons de très peu. C'est un élément dont nous pouvons nous servir auprès des préfets.

2 – Ce qui risque de se passer maintenant c'est que le président de la CCBL transmette au préfet une demande de création de ZDE aux Monts Bouillons. C'est le préfet de Région qui décide. La demande sera instruite. Il n'y aura pas d'enquête publique car il n'y en pas pour une ZDE. Une suite sera donnée : favorable ou défavorable. À nous de réfléchir sur les actions à mener auprès des préfets (celui du Loir-et-Cher et celui de la Région).

3 – Plusieurs points sont en notre faveur :

- La zone fait l'objet d'une étude par le ministère de la défense qui examine les incidences sur ses couloirs aériens.
- La zone des Monts Bouillons est celle qui est la plus facile à défendre. Nous avons beaucoup plus d'arguments que pour celle des Véneaux qui était un peu « paumée » loin de la Loire et de Talcy. Ici, il y a de la population et du patrimoine.
- Le tout récent schéma régional éolien (SRE) ne prévoit pas de ZDE dans ce secteur. Attention cependant car il y a des manœuvres à la CCBL pour que le schéma soit modifié.
- La victoire de Cravant, situé à peu près comme les Monts Bouillons, est à prendre en compte.

Voilà, mes amis, quelques réflexions que je voulais partager avec vous. Il faut garder espoir. Nous pouvons gagner. Bien cordialement et bonne nuit.

Bernard Fauquembergue